

# **Évaluation périodique du programme de baccalauréat en arts plastiques**

**(Faculté d'aménagement, d'architecture et  
des arts visuels)**

- **Sommaire de l'évaluation**
- **Plan d'action du doyen**

**Conseil universitaire du 13 février 2008**



## SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

### **Baccalauréat en arts plastiques**

Le programme de baccalauréat en arts plastiques a été créé en 1970. Il est rattaché à la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels et les activités d'enseignement sont sous la responsabilité de l'École des arts visuels. La dernière évaluation périodique de ce programme remonte à 1992 (CU-92-106). À l'automne 2006, le programme comptait 185 étudiants, dont 77 % étaient des femmes.

### **PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION**

- La constitution du dossier d'autoévaluation incluant les diverses consultations réalisées auprès des étudiants, des chargés de cours, des professeurs et des diplômés, la détermination du mandat, la nomination des experts externes, toutes ces étapes ont été complétées en janvier 2007.

#### Les experts externes

Ingrid Bachmann, professeure, Université Concordia  
Luciano Vinhosa, professeur, Universidade Federal Fluminense, Brésil

- Le dossier d'autoévaluation a été transmis pour examen aux évaluateurs externes le 21 février 2007.
- Les experts externes sont venus à l'Université Laval les 12 et 13 mars 2007 et ont rendu leur rapport final conjoint le 29 mars 2007. Les responsables concernés ont été invités à faire part de leurs réactions relativement à ce rapport.
- Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes a transmis en octobre 2007 son rapport d'évaluation au vice-recteur aux études et aux activités internationales qui l'a acheminé au doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels.
- Le doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels a transmis son Plan d'action au vice-recteur aux études et aux activités internationales en janvier 2008.
- Le rapport d'autoévaluation et le plan d'action ont fait l'objet d'une présentation au Conseil universitaire du 13 février 2008.

### **RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL**

#### **Principales forces de ce programme**

- La disponibilité des enseignants ;
- La liberté pour la création ;
- L'enseignement individualisé ;
- L'importance accordée au travail en atelier et le soutien technique disponible ;
- L'emplacement de l'École des arts visuels dans le quartier Saint-Roch ;
- La présence d'ateliers et de studios très éclairés ;
- Le climat de travail agréable.

### **Principaux points à améliorer**

- La formation théorique et historique offerte aux étudiants ;
- L'ouverture et l'intégration interdisciplinaires ;
- La formation en arts médiatiques et en pratiques actuelles en art ;
- Les modalités d'évaluation des travaux ;
- Le développement de compétences en communication orale et écrite ;
- La préparation à la carrière d'artiste et à l'insertion au marché du travail ;
- Les occasions de développer un réseau de contacts pendant les études ;
- L'accès à des ressources informatiques et documentaires adéquates ;
- L'insonorisation dans certains locaux ;
- L'accès à un espace d'exposition pour les étudiants de premier cycle ;
- Le taux de diplomation.

### **Principaux points à examiner**

- Les conditions d'admission au programme (dossier de réalisations artistiques exigé pour tous les candidats) ;
- Les stratégies pour promouvoir le programme et pour accueillir les étudiants ;
- La capacité du corps enseignant à couvrir les besoins actuels et prévisibles de l'enseignement et de la recherche ;
- L'attribution de tâches administratives aux professeurs en début de carrière ;
- Les possibilités d'exploiter davantage l'emplacement stratégique de l'École des arts visuels dans le quartier des artistes ;
- La préparation à la poursuite des études de deuxième cycle ;
- La possibilité d'aménager une salle de lecture bien fournie et accueillante.

### **Recommandations**

#### **Recommandation 1**

Que le programme prépare mieux les étudiants à entreprendre leur carrière en tant qu'artistes professionnels.

#### **Recommandation 2**

Que l'on s'assure que tous les étudiants du baccalauréat reçoivent une formation adéquate dans le domaine des nouveaux médias.

#### **Recommandation 3**

Que l'on mette en place un système d'évaluation des productions originales des étudiants.

#### **Recommandation 4**

Que l'on examine le bien-fondé d'exiger la présentation d'un dossier de réalisations pour toutes les demandes d'admission au programme.

#### **Recommandation 5**

Que l'on poursuive les efforts récemment consentis pour la promotion du programme et pour l'accueil des étudiants.

**Recommandation 6**

Que l'École revoie sa capacité de couvrir les besoins du programme et qu'elle veille à ce que les tâches administratives ne soient pas remises aux jeunes professeurs en début de carrière.

**Recommandation 7**

Que l'on aménage certains espaces de travail et d'enseignement de façon plus adéquate, en particulier sur le plan de l'insonorisation.

**Recommandation 8**

Que l'on s'assure de disposer de ressources informatiques et documentaires adéquates à l'École des arts visuels.

**Recommandation 9**

Que l'on s'assure que les étudiants de premier cycle disposent d'une galerie pour la diffusion de leurs travaux.

**Recommandation 10**

Que l'on crée des occasions de développer davantage les compétences des étudiants en communication orale et écrite.

**Recommandation 11**

Que le programme offre une meilleure formation théorique et historique ainsi qu'une intégration interdisciplinaire plus poussée.

**Recommandation 12**

Que des activités intégrées dans le programme permettent aux étudiants de mieux connaître le milieu des arts et de développer un réseau de contacts pendant les études.

**Recommandation 13**

Que l'on prenne des mesures pour améliorer le taux de diplomation.

## PLAN D'ACTION DU DOYEN

### 1. Introduction

Le programme de baccalauréat en arts plastiques a été créé en 1970. Il est rattaché à la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels et les activités d'enseignement sont sous la responsabilité de l'École des arts visuels. La dernière évaluation périodique de ce programme remonte à 1992 (CU-92-106). À l'automne 2006, le programme comptait 185 étudiants, dont 77 % étaient des femmes.

Deux experts externes provenant de l'Université Concordia et de l'Université Federal Fluminense (Brésil) ont rencontré les divers acteurs concernés par le programme lors d'une visite effectuée à l'Université Laval les 12 et 13 mars 2007. L'examen du rapport d'autoévaluation, des consultations réalisées auprès des étudiants, des chargés de cours, des professeurs et des diplômés, de même que le rapport des experts externes permet de faire le bilan suivant :

#### Principales forces de ce programme :

- La disponibilité des enseignants ;
- La liberté pour la création ;
- L'enseignement individualisé ;
- L'importance accordée au travail en atelier et le soutien technique disponible ;
- L'emplacement de l'École des arts visuels dans le quartier Saint-Roch ;
- La présence d'ateliers et de studios très éclairés ;
- Le climat de travail agréable.

#### Principaux points à améliorer :

- La formation théorique et historique offerte aux étudiants ;
- L'ouverture et l'intégration interdisciplinaires ;
- La formation en arts médiatiques et en pratiques actuelles en art ;
- Les modalités d'évaluation des travaux ;
- Le développement de compétences en communication orale et écrite ;
- La préparation à la carrière d'artiste et à l'insertion au marché du travail ;
- Les occasions de développer un réseau de contacts pendant les études ;
- L'accès à des ressources informatiques et documentaires adéquates ;
- L'insonorisation dans certains locaux ;
- L'accès à un espace d'exposition pour les étudiants de premier cycle ;
- Le taux de diplomation.

#### Principaux points à examiner :

- Les conditions d'admission au programme (dossier de réalisations artistiques exigé pour tous les candidats) ;

- Les stratégies pour promouvoir le programme et pour accueillir les étudiants ;
- La capacité du corps enseignant à couvrir les besoins actuels et prévisibles de l'enseignement et de la recherche ;
- L'attribution de tâches administratives aux professeurs en début de carrière ;
- Les possibilités d'exploiter davantage l'emplacement stratégique de l'École des arts visuels dans le quartier des artistes ;
- La préparation à la poursuite des études de deuxième cycle ;
- La possibilité d'aménager une salle de lecture bien fournie et accueillante.

Suite à la visite des experts, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a produit un rapport pour évaluer le programme. Ce rapport fait état de plusieurs observations concernant différents aspects liés au programme et formule 13 recommandations destinées à améliorer la qualité du programme.

## 2. Actions découlant des recommandations du CIEP

Plusieurs mesures concrètes seront prises pour faire suite aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du CIEP.

---

**Recommandation 1**      *Que le programme prépare mieux les étudiants à entreprendre leur carrière en tant qu'artistes professionnels.*

---

- 1.1 Les objectifs du cours *L'artiste et sa carrière* seront redéfinis afin d'amener les étudiants à bien identifier les différents réseaux dans lesquels l'artiste d'aujourd'hui peut évoluer et à comprendre le fonctionnement de différents organismes et institutions œuvrant en arts visuels et médiatiques : les centres de production, les lieux de diffusion, les revues d'art, les organismes de soutien, de référence et de services ainsi que l'association professionnelle représentative. De plus, des aspects pratiques tels que le droit d'auteurs, la fiscalité, les sources de financement disponibles aux artistes et la rédaction de demandes de subvention seront formellement incorporés à ce cours.
- 1.2 Le Profil entrepreneurial a récemment été intégré de façon expérimentale au programme de *Baccalauréat en arts plastiques*, pour les étudiants qui désirent parfaire leurs connaissances en lien avec leur futur statut de travailleur autonome. L'École des arts visuels s'engage à promouvoir activement cette initiative.
- 1.3 L'organisation et l'encadrement de stages professionnels, en collaboration avec le Service de placement de l'Université Laval, fait également partie des moyens qui ont été entrepris pour faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants. Ainsi, des discussions sont actuellement en cours avec la *Manif d'art* afin de mieux définir les objectifs des stages prévus pour l'été 2008. D'autres organisations, telles que le *Mois Multi* et le *Musée national des beaux-arts du Québec*, sont aussi intéressées à l'établissement d'une formule de stage avec nos étudiants. Des négociations seront entreprises avec ces organisations pour

accroître le nombre de stages offerts à nos étudiants.

- 1.4 Par ailleurs, la constitution d'un portfolio numérique individuel pour chacun des étudiants inscrits au baccalauréat à l'École des arts visuels, prévu dans le cadre du *Projet Portfolio* contribuera également à une meilleure préparation des étudiants. Ce projet a été initié en 2006 lors du chantier d'arrimage avec les Cégeps organisée par la Direction générale du premier cycle et l'École des arts visuels veillera à développer les outils informatiques nécessaires à l'implantation de ce portfolio.
- 1.5 Enfin, la création d'un cours d'initiation aux études universitaires en arts visuels et médiatiques permettra d'assurer une meilleure compréhension des débouchés professionnels, dès l'entrée dans le programme, tout en préparant les étudiants à la poursuite d'études universitaires (méthodologie, encouragement à la mobilité et aux études supérieures).

---

**Recommandation 2**      *Que l'on s'assure que tous les étudiants du baccalauréat reçoivent une formation adéquate dans le domaine des nouveaux médias.*

---

- 2.1 La concentration « nouveaux médias » sera abolie et les cours qui la composaient seront intégrés au cheminement régulier du programme (voir annexe A). Le tout nouveau cours *Introduction aux technologies de l'image* sera maintenu à titre obligatoire et tous les étudiants devront suivre au moins 3 cours à option (9 crédits) choisis dans une liste de cours regroupant 9 cours sur les nouveaux médias (liste III de l'annexe A). Au total, tous les étudiants auront donc suivi entre 4 et 10 cours (12 à 30 crédits) directement reliés au domaine des nouveaux médias.
- 2.2 L'appellation du programme (*baccalauréat en arts plastiques*) devrait être revue afin de mieux refléter la vocation du programme et la place qu'y occupent les nouveaux médias. Il pourrait, par exemple, être renommé *baccalauréat en arts visuels et médiatiques*.

---

**Recommandation 3**      *Que l'on mette en place un système d'évaluation des productions originales des étudiants.*

---

- 3.1 Afin d'assurer la systématisation d'une formule alliant suivi personnalisé et évaluations de groupe, un gabarit de plan de cours sera fourni à tous les enseignants impliqués dans les cours d'*Atelier C* qui décrira précisément les modalités d'évaluation communes.
- 3.2 En début d'année scolaire, les obligations des professeurs en matière d'évaluation seront rappelées à tous les enseignants ainsi qu'à tous les étudiants.
- 3.3 La direction de programme examinera la possibilité d'inviter des artistes externes à participer aux évaluations ou de jumeler les sections (de deux enseignants) au moment des évaluations finales pour permettre un regard externe au projet et ainsi encourager une plus grande variété de points de vue exprimés lors des évaluations.

---

**Recommandation 4**      *Que l'on examine le bien-fondé d'exiger la présentation d'un dossier de réalisations pour toutes les demandes d'admission au programme.*

---

Il est reconnu que les étudiants admis au programme doivent posséder des aptitudes artistiques minimales pour être en mesure de compléter le programme avec succès. Les étudiants qui ne possèdent pas ou peu de formation en arts doivent présenter un portfolio de leurs réalisations lors de leur demande d'admission et, si le dossier visuel est convaincant, ils sont convoqués en entrevue. En revanche, les étudiants qui possèdent un diplôme collégial en arts plastiques (ils représentent la grande majorité de nos candidats) sont admis sur la base de leur dossier académique qui, théoriquement, fait foi de leurs aptitudes artistiques. L'expérience passée montre de façon convaincante que ce n'est pas toujours le cas et cette constatation nous a amenés à organiser en collaboration avec la DGPC une journée d'arrimage avec les tous les Cégeps de la province dans le but d'harmoniser les cursus collégiaux et universitaires dans une optique de continuum. Cette journée a permis d'initier un projet qui permettrait à chaque étudiant de se constituer, dès le collégial, un portfolio numérique faisant valoir ses compétences, tant dans sa vie académique que dans sa carrière professionnelle. C'est dans ce contexte que nous souhaitons prendre les actions suivantes:

- 4.1 Poursuivre la réflexion amorcée avec les Cégeps pour harmoniser les formations collégiales et universitaires dans une optique de continuum.
- 4.2 Développer un outil informatique pour permettre aux étudiants de se constituer un portfolio numérique et mettre cet outil à la disposition de tous les étudiants en arts inscrits au Cégep. Un programmeur analyste sera embauché à cet effet. Lorsque cet outil sera disponible, nos critères d'admission seront revus pour rendre obligatoire la présentation d'un portfolio lors de la demande d'admission au programme.
- 4.3 Examiner la possibilité de conclure des ententes DEC-BAC en s'inspirant de celles conclues pour le programme de baccalauréat en design graphique également rattaché à l'École des arts visuels.

---

**Recommandation 5**      *Que l'on poursuive les efforts récemment consentis pour la promotion du programme et pour l'accueil des étudiants.*

---

- 5.1 Le site web de l'École des arts visuels a été entièrement revu et mis en ligne en septembre 2007 (ce site était obsolète et n'avait pas été révisé depuis plusieurs années). La refonte du site a été pensée, en grande partie, en fonction de nos objectifs de promotion et de recrutement et on peut y accéder par deux onglets (*étudiant* ou *futur étudiant*). Le nouveau site web présente notamment de nombreux travaux étudiants et, très prochainement, il mettra en valeur les travaux de recherche de nos professeurs.
- 5.2 En janvier 2007, nous avons créé un nouveau poste d'édimestre et chargé de communication avec un double mandat:
  - Assurer le bon fonctionnement du site web de la Faculté et de ses unités constituantes



- Coordonner nos activités de communication, de promotion et de recrutement

- 5.3 En septembre 2007, nous avons également engagé un programmeur-analyste pour une période de 18 mois afin de développer des outils informatiques pour le site web qui serviront notamment aux activités de promotion et de recrutement.
- 5.4 À l'automne 2007, nous avons acheté des encarts publicitaires pour faire la promotion des programmes de l'École des arts visuels dans une quinzaine d'agendas scolaires des Cégeps répartis à travers la province. Ces Cégeps ont été sélectionnés après avoir analysé la provenance de nos étudiants actuels et identifié les établissements collégiaux qui offrent des programmes professionnels en arts, en design et en multimédia. Cette initiative sera répétée annuellement.
- 5.5 Le développement d'un outil informatique qui serait mis à la disposition des étudiants collégiaux pour se constituer un portfolio numérique (recommandation 4) contribuera également à diriger ces étudiants vers notre site web et à faire la promotion de notre programme.
- 5.6 La création d'une galerie étudiante et d'une galerie professionnelle (recommandation 9) contribuera, d'une part, à mettre en valeur les réalisations de nos étudiants et, d'autre part, à attirer des artistes réputés (dont plusieurs étrangers) qui augmenteront le rayonnement de notre École. Ces deux initiatives contribueront significativement à accroître la force d'attraction de notre programme.

---

**Recommandation 6**      *Que l'École revoie sa capacité de couvrir les besoins du programme et qu'elle veille à ce que les tâches administratives ne soient pas remises aux jeunes professeurs en début de carrière.*

---

Le programme compte actuellement sur 8 professeurs réguliers dont 4 ne sont pas encore agrégés. Un responsable de formation pratique et 7 chargés d'enseignement complètent le corps enseignant. Dans ces conditions, l'École n'a pas eu le choix de confier des tâches administratives (dont la direction de programmes) à de jeunes professeurs. La Faculté estime que cette situation n'est pas acceptable et divers moyens seront pris pour la corriger.

- 6.1 Accroître de manière substantielle le nombre de professeurs réguliers rattachés au programme. Nous procédons actuellement au recrutement de 2 professeurs et nous comptons en recruter d'autres au cours des cinq prochaines années.
- 6.2 Accorder des décharges d'enseignement aux jeunes professeurs pour leur permettre de développer leur recherche et d'assumer certaines charges administratives. En 2007-2008, 10 décharges d'enseignement ont ainsi été accordées à nos 4 plus jeunes professeurs. La directrice de programme a notamment vu sa charge d'enseignement réduite au tiers de la charge habituelle.

- 6.3 La direction de l'École des arts visuels veillera à ce que la direction de programme puisse compter sur un support administratif adéquat (conseillère à la gestion des études et agente de gestion des études).

---

**Recommandation 7** *Que l'on aménage certains espaces de travail et d'enseignement de façon plus adéquate, en particulier sur le plan de l'insonorisation.*

---

- 7.1 La création de deux nouveaux programmes (baccalauréat en art et science de l'animation et la maîtrise Inter-Art) ainsi que le développement des programmes existants (1 certificat, 3 baccalauréats et 1 maîtrise avec 3 types de cheminements) font en sorte que nous prévoyons une augmentation importante du nombre d'étudiants fréquentant l'École des arts visuels au cours des prochaines années. Les locaux que nous occupons présentement dans l'Édifice de La Fabrique ne suffiront pas à répondre aux besoins de l'École et la direction de la Faculté travaille activement avec la direction de l'Université Laval pour acquérir et aménager de nouveaux espaces dans le quartier Saint-Roch. Cela nous conduira à revoir en profondeur l'utilisation de nos locaux actuels et à réaliser divers travaux de réaménagement qui permettront de mieux répondre aux besoins des étudiants.

---

**Recommandation 8** *Que l'on s'assure de disposer de ressources informatiques et documentaires adéquates à l'École des arts visuels.*

---

- 8.1 Pour répondre aux besoins en informatique du nouveau programme, l'École entend se doter d'un nouveau parc de 25 ordinateurs iMac Intel 20 pouces équipés de la suite CS3 de Adobe, de la suite Macro Média, de Final Cut Express, de After Effects 7 et de Microsoft Office. Cela devrait suffire à servir une cohorte annuelle d'environ 75 étudiants qui, au fil des ans, devront suivre quatre cours obligatoires faisant usage des nouvelles technologies.
- 8.2 Nous prévoyons réaménager le local 3303 pour l'installation de ce parc. Ce local pourrait aussi bien servir de salle de classe que de laboratoire de travail. Toutefois, il faudra entreprendre des travaux d'insonorisation afin de bien isoler ce local des bruits causés par le système de ventilation. Le local 3305 qui est adjacent, deviendrait un laboratoire de service où notre parc informatique actuel serait mis à contribution pour dépanner les étudiants qui ont besoin d'avoir accès à un ordinateur pour effectuer des tâches plus simples (traitement de texte, inscription aux cours, recherche sur le Web, etc).
- 8.3 La recommandation 8 suggère que l'École s'équipe d'un véritable réseau informatique. Il est nécessaire de préciser ici que l'Édifice de La Fabrique possède déjà un réseau à haute vitesse réputé performant et muni d'antennes pour réseau sans fil. Toutefois, il arrive souvent que la vitesse de transmission soit nettement en dessous des attentes normales, notamment lorsqu'il s'agit de visionner des vidéos en ligne pour fins de démonstration devant une classe. Des démarches seront entreprises auprès du SIT pour résoudre ce problème.

- 8.4 Le local 3310 sera équipé d'un projecteur numérique et d'une console de contrôle, capable de projeter toute forme de supports (CD, DVD, VHS, etc.). Le projecteur du local 2312 sera câblé afin de pouvoir aussi y présenter des vidéos sur VHS.
- 8.5 En ce qui concerne l'accès aux ressources documentaires, une entente a été conclue avec la direction de la Bibliothèque à l'automne 2006 pour améliorer les services offerts à nos étudiants et à nos professeurs par la Bibliothèque Gabrielle-Roy (dans le cadre d'une collaboration avec l'Université Laval). Un centre de documentation de 100 m<sup>2</sup> avec service de prêt a été aménagé dans l'Édifice de La Fabrique et un poste de bibliothécaire à mi-temps assure le service sur une plage de 18 heures par semaine. La Bibliothèque nous offre également les services d'une conseillère en documentation à raison de 2 jours par semaine. La direction de l'École des arts visuels veillera à assurer le suivi de l'entente intervenue avec la direction de la Bibliothèque, à mieux utiliser les services de la conseillère en documentation (notamment en proposant des activités de formation destinées aux étudiants) et à publiciser les services offerts aux étudiants et professeurs (qui sont encore mal connus) notamment par le nouveau site web de l'École.
- 8.6 Lors de l'acquisition prochaine de nouveaux espaces et du réaménagement des espaces existants à l'Édifice de La Fabrique (recommandation 7), on examinera la possibilité de mieux desservir le centre de documentation et d'y adjoindre une salle de lecture.
- 8.7 L'École des arts visuels souhaite consacrer une partie du budget annuel d'achat de livres à l'acquisition de documents vidéos, en commençant par les classiques. À cet effet, nous prévoyons embaucher un étudiant cet été qui pourrait créer une liste d'acquisition d'œuvres vidéographiques.

---

**Recommandation 9**      *Que l'on s'assure que les étudiants de premier cycle disposent d'une galerie pour la diffusion de leurs travaux.*

---

- 9.1 La direction de la Faculté travaille activement avec la direction de l'Université Laval pour acquérir de nouveaux espaces qui nous permettraient de créer une galerie d'exposition entièrement consacrée aux travaux de nos étudiants. Cela signifie que la vocation de la galerie existante serait revue pour lui donner une orientation plus professionnelle qui nous permettrait d'exposer les travaux d'artistes professionnels (en particulier d'artistes étrangers) comme cela se fait à l'UQAM et à l'Université Concordia.

---

**Recommandation 10**      *Que l'on crée des occasions de développer davantage les compétences des étudiants en communication orale et écrite.*

---

- 10.1 Les modalités d'apprentissage de plusieurs cours, et tout particulièrement l'ensemble des 4 cours théoriques obligatoires ainsi que les 2 cours théoriques figurant à la liste III, seront revues afin d'y intégrer l'obligation de réaliser des travaux écrits et des exposés oraux, et ce, dès la première année de formation. La direction de programme veillera à ce que ces cours soient confiés à un professeur régulier ce qui nous permettra de bien contrôler la nature des activités exigées de l'étudiant et d'en assurer une certaine uniformisation.

---

**Recommandation 11** *Que le programme offre une meilleure formation théorique et historique ainsi qu'une intégration interdisciplinaire plus poussée.*

---

11.1 Des cours existants seront revus et de nouveaux cours seront créés afin d'intégrer des contenus théoriques et historiques spécifiques à chacun de ces cours ainsi que des composantes liées aux nouvelles pratiques contextuelles, médiatiques et interdisciplinaires. Cette mesure touchera au moins 4 cours obligatoires et 2 cours à option que les étudiants doivent obligatoirement choisir dans 7 cours théoriques (liste I à l'annexe A). Deux cours de la liste A contiendront également un contenu théorique important (*Art web* et *Arts d'information*). Cela signifie que les étudiants devront suivre un minimum de 6 cours théoriques au cours de leur formation. La direction de programme veillera à ce que la majorité de ces cours soient confiés à un professeur régulier. Au besoin, les PECC (Profils d'engagement des chargés de cours) de ces cours seront revus.

---

**Recommandation 12** *Que des activités intégrées dans le programme permettent aux étudiants de mieux connaître le milieu des arts et de développer un réseau de contacts pendant les études.*

---

Diverses mesures seront prises pour mieux intégrer nos étudiants au milieu des arts pendant leurs études.

12.1 L'organisation et l'encadrement de stages professionnels en collaboration avec le Service de placement de l'Université Laval (recommandation 1).

12.2 L'organisation de conférences et d'expositions (notamment grâce à la création d'une galerie professionnelle tel que décrit à la recommandation 9).

12.3 La présence de professeurs invités ou d'artistes en résidence pour des périodes prolongées (idéalement une session d'études). L'École dispose d'ailleurs d'un loft dans les Ateliers du roulement à billes attenant à l'Édifice de La Fabrique pour loger ces invités.

12.4 Le développement du Profil international et de la mobilité étudiante. Des efforts seront déployés pour conclure des ententes avec des universités européennes et sud-américaines.

12.5 Inviter régulièrement des artistes externes à participer aux évaluations des travaux étudiants (recommandation 3.3)

---

**Recommandation 13** *Que l'on prenne des mesures pour améliorer le taux de diplomation.*

---

Après une analyse approfondie de la situation, il ressort que, parmi les 241 étudiants figurant actuellement sur la liste des dossiers actifs dans le programme de *Baccalauréat en arts plastiques*, 20 étudiants ont acquis plus de 90 crédits. La plupart de ces étudiants ont sciemment

choisi de ne pas obtenir leur diplôme de façon immédiate, afin de pouvoir aisément s'inscrire à des cours susceptibles de leur donner accès aux installations de l'École (ateliers techniques, laboratoire d'impression, etc.) et de leur procurer des connaissances et des compétences complémentaires qu'ils jugent nécessaires à la poursuite de leur démarche. Ces étudiants font artificiellement baisser notre taux de diplomation qui, par ailleurs, est très acceptable. Trois actions seront prises afin de résoudre ce problème.

- 13.1 L'implantation du logiciel BANNER (le baccalauréat en arts plastiques fait partie du projet utilisateurs mené à l'hiver 2008) devrait faciliter le contrôle du cheminement des étudiants et nous permettre d'éviter que ceux-ci accumulent plus de 90 crédits dans le cadre du baccalauréat.
- 13.2 Afin d'encourager les étudiants à compléter leur programme, il est envisagé de rendre l'obtention d'un prix des finissants conditionnelle à l'obtention du diplôme (au plus tard en septembre de l'année de participation à l'exposition des finissants où une douzaine de prix sont attribués).
- 13.3 Nous évaluerons la pertinence de créer un programme de formation continue pour répondre aux besoins de nos diplômés (des tables rondes seront organisées et un sondage sera mené pour bien identifier ces besoins).

## 2. Échéancier

Le tableau suivant fixe l'échéancier et identifie les personnes qui sont responsables de la mise en oeuvre des diverses mesures décrites dans ce plan d'action.

Action	Description	Responsable	Échéancier
1.1	Revoir le cours <i>L'artiste et sa carrière</i>	directrice de programme	sept. 2008
1.2	Créer un profil entrepreneurial	directrice de programme	déjà fait
1.3	Organiser des stages professionnels	directrice de programme directeur d'École	sept. 2008
1.4	Portfolio numérique	directeur d'École	sept. 2009
1.5	Création d'un nouveau cours	directrice de programme	janvier 2009
2.1	Modifications de programme liées aux nouveaux médias	directrice de programme	sept. 2008
2.2	Changement d'appellation du programme	doyen	sept. 2009
3.1	Plan de cours uniformisé	directrice de programme	sept. 2008
3.2	Séances d'information	directeur d'École	sept. 2008
3.3	Artistes invités aux évaluations	directrice de programme	sept. 2008

4.1	Arrimage avec les Cégeps	directeur d'École	automne 2008
4.2	Portfolio numérique	directeur d'École	sept. 2009
4.3	Ententes DEC-BAC	directeur d'École	sept. 2009
5.1	Site web de l'École des arts visuels	directeur d'École doyen	en cours
5.2	Création d'un poste d'édimestre	doyen	déjà fait
5.3	Embauche d'un programmeur-analyste	doyen	déjà fait
5.4	Encarts publicitaires dans les agendas scolaires	doyen	déjà fait
5.5	Portfolio numérique	directeur d'École	sept. 2009
5.6	Création d'une galerie étudiante et d'une galerie professionnelle	doyen	d'ici 2013
6.1	Accroître le nombre de professeurs	doyen	d'ici 2013
6.2	Accorder des décharges d'enseignement	directeur d'École	déjà fait
6.3	Support administratif à la direction de programme	directeur d'École	sept. 2008
7.1	Acquérir et aménager de nouveaux espaces	doyen	d'ici 2013
8.1	Nouveau parc d'ordinateurs	directeur d'École	sept. 2009
8.2	Réaménagement du local 3303	directeur d'École	sept. 2009
8.3	Améliorer l'accès internet sans fil	directeur d'École	janvier 2009
8.4	Mieux équiper le local 3310	directeur d'École	déjà fait
8.5	Assurer le suivi de l'entente intervenue avec la Bibliothèque	directeur d'École	sept. 2008
8.6	Réaménager le centre de documentation et y adjoindre une salle de lecture	doyen	d'ici 2013
8.7	Acquérir des documents vidéos	directeur d'École	sept. 2008
9.1	Acquérir de nouveaux espaces pour créer une galerie étudiante	doyen	d'ici 2013
10.1	Revoir les modalités d'apprentissage de plusieurs cours	directrice de programme	janvier 2009
11.1	Intégrer des contenus théoriques dans des cours ; revoir les PECC des cours révisés	directrice de programme directeur d'école	janvier 2009

12.1	Organiser des stages professionnels	directrice de programme directeur d'École	sept. 2008
12.2	Organiser des conférences et des expositions	directeur d'École	sept. 2008
12.3	Créer un programme de professeurs invités et d'artistes en résidence	directeur d'École	janvier 2009
12.4	Promouvoir la mobilité étudiante	directrice de programme directeur d'École	janvier 2009
12.5	Artistes invités aux évaluations	directrice de programme	sept. 2008
13.1	Assurer la diplomation de nos étudiants à l'aide du logiciel BANNER	directrice de programme	sept. 2008
13.2	Évaluer la pertinence de créer un programme de formation continue pour nos diplômés	directeur de l'École	sept. 2009

## Annexe A : Description du programme révisé

### Baccalauréat en arts plastiques 1.101.11 – CURSUS

Fonction : Type 10

Total des crédits à obtenir : 90

#### COURS OBLIGATOIRES (42 crédits)

	Cr.			remarques
ARV-19350	3	Fondements de la pratique en art	Théorique	en révision
ARV-11698	3	Sculptural : analyse factuelle I	Pratique	en révision
ARV-11701	3	Pictural : approche concrète I	Pratique	en révision
ARV-XXXXX	3	Dessin et création	Pratique	(1)
ARV-23085	3	Introduction aux technologies de l'image	Pratique	en révision
ARV-17711	3	Sculptural : analyse factuelle II (PR : ARV-11698)	Pratique	en révision
ARV-17712	3	Pictural : approche concrète II (PR : ARV-11701)	Pratique	en révision
ARV-14828	3	Arts visuels actuels I	Théorique	en révision
ARV-16195	3	Images et idées I	Théorique	en révision
ARV-19349	3	Lectures et conférences (PR : avoir acquis 45 crédits du programme)	Théorique	en révision
ARV-19348	6	Atelier I : méthode (PR : avoir acquis 45 crédits du programme)	Pratique	
ARV-11709	6	Atelier II : exploration (PR : ARV-19348)	Pratique	

#### COURS OPTIONNELS (48 crédits)

LISTE I Choisir 6 crédits parmi les cours théoriques suivants :

ARV-18744	3	L'Artiste et sa carrière	Théorique	en révision (R1.1)
ARV-15223	3	Photographie: études critiques	Théorique	
ARV-21567	3	Arts visuels actuels II	Théorique	en révision
ARV-18413	3	Images et idées II	Théorique	en révision
ARV-21765	3	Théorie des arts numériques	Théorique	
ARV-17680	3	Arts plastiques et psychogénèse	Théorique	
ARV-17663	3	Éducation artistique : théorie, recherche	Théorique	

LISTE II Choisir 27 crédits dans cette liste et dans la liste III, dont au moins 9 crédits dans la liste III :

ARV-15234	3	Techniques de fabrication : bois	Pratique	en révision
ARV-16552	3	Techniques de fabrication : métal	Pratique	en révision
ARV-15235	3	Technique des peintures	Pratique	en révision
ARV-22792	3	Technique de moulage et création	Pratique	en révision
ARV-11696	3	Sérigraphie I	Pratique	
ARV-13637	3	Lithographie I	Pratique	
ARV-15913	3	Gravure I	Pratique	
ARV-21341	3	L'estampe et le multiple (PR : ARV-13637 ou ARV-15913 ou ARV-11696 et avoir acquis 30 crédits du programme)	Pratique	
ARV-11691	3	Photographie : langage de base	Pratique	
ARV-11737	3	Photographisme (PR : ARV-11691)	Pratique	
ARV-11738	3	Photographie: éclairage studio (PR : ARV-11691, ARV-11737)	Pratique	



ARV-20373	3	L'atelier photographique (PR : ARV-11691)	Pratique	
ARV-11700	3	L'Espace pictural (PR : ARV-17711, ARV-17712)	Pratique	
ARV-16188	3	Le Repère du réel (PR : ARV-17711, ARV-17712)	Pratique	
ARV-18415	3	Dessin et exploration (PR : ARV-13635)	Pratique	
ARV-18417	3	Dessin et propositions conceptuelles (PR : ARV-13635)	Pratique	
ARV-11699	3	L'objet abstrait (PR : ARV-17711, ARV-17712)	Pratique	
ARV-11722	3	Forme et transformation (PR : ARV-17711, ARV-17712)	Pratique	
ARV-22303	3	Atelier spécialisé	Pratique	
ARV-22304	3	Atelier thématique: performance	Pratique	
ARV-21331	6	Atelier III : synthèse (PR : ARV-11709)	Pratique	
ARV-22692	3	Atelier thématique : art contextuel	Pratique	
ARV-18273	3	Projet I	Pratique	
ARV-XXXXX	3	Stage	Pratique	à créer (R 1.3)

### LISTE III

ARV-18270	3	Vidéo: exploration (ARV-23085 ou avoir acquis 15 crédits du programme)	Pratique	
ARV-20372	3	Vidéo et interdisciplinarité (PR : ARV-18270)	Pratique	
ARV-21764	3	L'Estampe numérique (PR : ARV-23085)	Pratique	
ARV-21766	3	Image de synthèse I (modélisation et animation 3D)	Pratique	
ARV-21770	3	Art Web	Théorique/Pratique	
ARV-21771	3	Atelier d'art sonore et électronique (PR : ARV-23085 ou ARV-20372)	Pratique	à scinder en 2 cours distincts
ARV-22511	3	Photographie numérique	Pratique	
ARV-22923	3	Arts visuels et expérimentation théâtrale	Pratique	
ARV-23171	3	Arts d'information	Théorique/Pratique	

## II - COURS DE FORMATION COMPLÉMENTAIRES (15 crédits)

### 1. Obtenir 3 crédits par les cours suivants :

ANL-14959	3	Intermediate English II	-
ANL-14960	3	Advanced English I	-
ANL-14961	3	Advanced English II	-

Tous les étudiants doivent se présenter aux tests de classement. Si le résultat au test de classement est de niveau supérieur à ANL-14959, l'étudiant est invité à suivre un cours plus avancé d'anglais ou à suivre un cours dans une autre langue. Les cours d'anglais inférieurs au cours ANL-14959 sont non contributives au programme.

### 2. Obtenir 3 crédits du programme d'histoire de l'art

### 3. Obtenir 9 crédits parmi les cours suivants (ou tout autre cours qui vous est accessible; veuillez consulter la description du cours).

HAR-17057	3	Méthodologie de l'histoire de l'art	-
ANL-22474	3	Reading I (PR : Test de classement)	-
PHI-16149	3	Principes de logique	-
PHI-13263	3	Initiation à la philosophie de l'art	-
FRN-20601	3	Principes de la rédaction	-
CIN-15594	3	Histoire et esthétique du film	-
CIN-15593	3	Langage cinématographique	-
CIN-19869	3	Le Cinéma et les autres arts	-
SOC-14943	3	Sociologie de la culture	-
ETN-21322	3	Art et iconographie de la culture populaire	-

MSL-18926	3	Introduction à la muséologie	-
THT-19112	3	Introduction à l'art théâtral	-

### Profil entrepreneurial

Remarque : L'étudiant doit avoir reçu l'approbation de sa direction de programme avant de s'engager dans ce cheminement.

### Réussir les cours suivants

ENT-22605	3	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	-
ARV-18744	3	L'Artiste et sa carrière	- en révision (R1.1)
ENT-22809	3	Portfolio entrepreneurial (PR : ENT-22605)	-
ENT-22810	3	Portfolio entrepreneurial (PR : ENT-22605)	-

(1) Une demande a été acheminée en vue d'abolir le cours *ARV-13635 Dessin et perception* et de le remplacer par un nouveau cours, *Dessin et création* (cf. procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2007 du comité de programme).

## Annexe B : Cheminement type dans le programme

---

### PREMIÈRE SESSION

ARV-23085 Introduction aux technologies de l'image	OB	Pratique
ARV-19350 Fondements de la pratique en art	OB	Théorique
ARV-11698 Sculptural: analyse factuelle I	OB	Pratique
ARV-11701 Pictural: approche concrète I	OB	Pratique
Cours à option	OP	

### DEUXIÈME SESSION

ARV-14828 Arts visuels actuels I	OB	Théorique
ARV-17711 Sculptural: analyse factuelle II <i>PR: ARV-11698</i>	OB	Pratique
ARV-17712 Pictural: approche concrète II <i>PR: ARV-11701</i>	OB	Pratique
Cours à option	OP	
Cours à option	OP	

### TROISIÈME SESSION

ARV-XXXXX Dessin et création	OB	Pratique
ARV-16195 Images et idées I	OB	Théorique
Cours à option de la Liste III	OP	
Cours à option	OP	
Cours option	OP	

### QUATRIÈME SESSION

ARV-19348 Atelier I: méthode (6cr) <i>PR: Avoir acquis 45 crédits du programme</i>	OB	Pratique
Cours à option de la Liste I	OP	Théorique
Cours à option	OP	
Cours à option	OP	

### CINQUIÈME SESSION

ARV-11709 Atelier II: exploration (6cr) <i>PR: ARV-19348</i>	OB	Pratique
ARV-19349 Lectures et conférences <i>PR: Avoir acquis 45 crédits du programme</i>	OP	Théorique
Cours à option de la Liste III	OP	
Cours à option	OP	

### SIXIÈME SESSION

Cours optionnel de la Liste I	OP	Théorique
Cours à option	OP	
Cours à option	OP	
Cours à option	OP	
Cours à option	OP	